



**EUROPEAN COMMISSION**  
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES  
The Director-General

Brussels,  
MARE-D3/D4/LC-mb

À tous les Conseils Consultatifs

**Objet: Avis conjoint des CC sur le financement du FEAMP pour les projets de recherche scientifique**

Chers Conseils Consultatifs,

Merci pour votre lettre conjointe du 5 décembre 2019 concernant le financement du FEAMP pour les projets de recherche scientifique. Nous prenons note du fait que cette lettre est adressée aux États membres et non à la Commission.

Nous souhaitons vous rappeler que, comme déjà mentionné dans notre lettre au PELAC sur le même sujet<sup>1</sup>, les conseils consultatifs peuvent bénéficier d'autres volets du FEAMP pour d'autres projets en plus de l'article 40 de la proposition de la Commission sur les coûts de fonctionnement des conseils consultatifs.

Dans le cadre du FEAMP actuel, cela est possible en gestion directe, comme le prévoit l'article 86 du règlement (UE) n° 508/2014, sous réserve d'appels d'offres ou d'appels à propositions de la DG MARE ou de notre agence exécutive EASME. Une autre possibilité existe en gestion partagée conformément aux programmes nationaux et aux procédures de sélection. Dans les deux modes de gestion, la Commission propose qu'un soutien soit accordé aux projets contribuant à une pêche durable, à la sécurité alimentaire, à la croissance d'une économie bleue durable ainsi qu'à une gestion durable des mers et des océans.

Nous vous encourageons à prendre contact avec les autorités nationales de vos pays afin de voir comment vous pourriez bénéficier du soutien du FEAMP en gestion partagée. Les coordonnées des autorités de gestion nationales sont disponibles à l'adresse suivante: [https://ec.europa.eu/fisheries/sites/fisheries/files/docs/body/national\\_authorities.pdf](https://ec.europa.eu/fisheries/sites/fisheries/files/docs/body/national_authorities.pdf).

Nous vous invitons également à suivre de près les appels à propositions de projets en gestion directe disponibles sur [https://ec.europa.eu/info/funding-opportunities-maritime-affairs-and-fisheries\\_en](https://ec.europa.eu/info/funding-opportunities-maritime-affairs-and-fisheries_en). C'est notamment le cas pour les projets relevant de l'article 86 du FEAMP actuel que vous mentionnez dans votre lettre.

Comme déjà souligné, le futur programme de recherche de l'UE («Horizon Europe») est une source importante de financement pour des projets de recherche dans le domaine de la pêche qui succéderont à Horizon 2020 au cours de la prochaine période de programmation. Une application aux appels lancés par notre agence exécutive EASME pour Horizon 2020 est toujours possible. Vous trouverez ci-dessous:

---

<sup>1</sup> Ares (2019) 44126 du 07/01/2019

- le portail des participants:

[https://ec.europa.eu/research/participants/docs/h2020-funding-guide/index\\_en.htm](https://ec.europa.eu/research/participants/docs/h2020-funding-guide/index_en.htm)

- critère d'éligibilité:

[https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/other/wp/2018-2020/annexes/h2020-wp1820-annex-c-elig\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/other/wp/2018-2020/annexes/h2020-wp1820-annex-c-elig_en.pdf)

- délais pour les appels 2020:

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-search;freeTextSearchKeyword=;typeCodes=1;statusCodes=31094501,31094502;programCode=H2020;programDivisionCode=31047972;focusAreaCode=null;crossCuttingPriorityCode=null;callCode=Default;sortQuery=openingDate;orderBy=asc;onlyTenders=false;topicListKey=topicSearchTablePageState>

Comme déjà indiqué, si un conseil consultatif bénéficiait du soutien financier de l'UE tel que décrit ci-dessus, cela l'obligerait à séparer clairement dans ses comptes les coûts de fonctionnement (couverts par la subvention de fonctionnement de l'UE) de tout autre coût lié au projet pour lequel il a reçu un autre soutien spécifique.

J'ai hâte de poursuivre notre coopération. Si vous avez des questions concernant cette lettre, vous pouvez contacter Mme Pascale Colson, coordinatrice des AC ([pascale.colson@ec.europa.eu](mailto:pascale.colson@ec.europa.eu); + 32 2 29 56273).

Cordialement,



Bernhard FRIESS  
Directeur général par intérim